

VERNEUIL FINANCE

Société anonyme au capital de 1.099.265 €

49/51 rue de Ponthieu - 75008 PARIS

542 099 890 R.C.S. Paris

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018

SOMMAIRE

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	3
RAPPORT DE GESTION	4
COMPTES CONSOLIDES	18
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	56
COMPTES SOCIAUX	64
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	80

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes de l'exercice 2018 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris, le 30 Avril 2019

François GONTIER

**RAPPORT UNIQUE DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018**

VERNEUIL FINANCE
Société anonyme au capital de 1.099.265 €
542 099 890 R.C.S. PARIS
49/51 rue de Ponthieu 75008 PARIS

LE RAPPORT UNIQUE DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

LES COMPTES SOCIAUX

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le **RESULTAT D'EXPLOITATION** est négatif à hauteur de (116) K€ contre (245) K€ au 31 décembre 2017.

Le **RESULTAT FINANCIER** est positif de 4.809 K€ contre un résultat positif de 9.472 K€ € au titre de l'exercice précédent.

Le **RESULTAT EXCEPTIONNEL** est négatif de 2.194 K€ contre un résultat négatif de (8.979) K€ en 2017.

L'exercice se solde par **UN BENEFICE NET COMPTABLE** de 2.498.427 €.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de 2.498.427 € en totalité au compte « Report à nouveau » débiteur qui passera ainsi à (32.354.738) €.

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Nous vous demandons de donner aux administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

La société Mère « Verneuil finance » a cédé la totalité des actions qu'elle détenait sur la filiale « Financière Duc » au cours du 2^{ème} semestre de l'exercice 2018. Par conséquent, à l'issu de ces opérations le périmètre consolidé du GROUPE VERNEUIL FINANCE est composé de deux entités :

- Verneuil Finance ;
- Société Française de Casinos.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES ET SITUATION D'ENDETTEMENT

L'endettement net est de 1.563.857 Euros La situation financière de la Société fait ressortir un taux d'endettement stable par rapport aux capitaux propres (1.563.857 € / 1.563.857 €).

AUTRES INFORMATIONS

Activités en matière de recherches et de développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Dépenses somptuaires prévues aux articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts

Pour l'exercice 2018, il n'y a pas eu de dépenses de la nature de celles visées aux articles 39-4 et 223 quater du CGI.

Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices (article 243 du CGI)

Les dividendes versés au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes (€)	Avoir fiscal / Abattement (€)	Total (€)
31/12/2018	0	0	0
31/12/2017	0	0	0
31/12/2016	0	0	0

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Au 31 décembre 2018, le solde des dettes de la Société à l'égard des fournisseurs est de 78 K€, y compris les factures non parvenues, et se décompose comme suit :

En K€	31.12.2018	31.12.2017
Echu	13	8
de 0 à 30 jours		
de 31 à 60 jours		
61 jours et plus		
Factures non parvenues	65	101
TOTAL	78	109

Prêts interentreprises à moins de deux ans

Conformément aux dispositions de l'article L.511-6, 3 bis-al. 2 du Code monétaire et financier, le montant des prêts à moins de deux ans consentis par la société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec

lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant, s'élève à 0 € au titre de l'exercice écoulé.

LES COMPTES CONSOLIDES

LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe VERNEUIL FINANCE est composé :

- De la société VERNEUIL FINANCE, consolidée par intégration globale,
- du Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS SFC, consolidé par mise en équivalence.

Les actions SFC sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext compartiment C Paris.

LES CHIFFRES DE LA CONSOLIDATION

La consolidation a été réalisée à partir des comptes annuels au 31 décembre 2018 de VERNEUIL FINANCE, à l'exception du Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS qui a clôturé son exercice le 31 octobre 2018.

Le chiffre d'affaires de l'année 2018 s'élève à 0 K€ contre 0 K€ pour l'exercice 2017.

Répartition par société (en K€)	31.12.2018	31.12.2017
Verneuil Finance	0	0
Total	0	0

Le **RESULTAT de l'ensemble consolidé 2017** est de (1.401) K€ contre un résultat positif net part du Groupe de 15.503 K€ au titre de l'exercice 2017.

La décomposition du résultat net consolidé est la suivante :

En K€	31.12.2018	31.12.2017
Résultat opérationnel :		
Verneuil Finance	(467)	(140)
Financière Duc	0	(30)
Total	(467)	(169)
Résultat net part du Groupe :		
Verneuil Finance	(384)	6.782
Société Française de Casinos	(1.009)	(584)
Financière Duc	(8)	9.305
Total	(1.401)	15.503

SITUATION AU COURS DE L'EXERCICE

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

Au 31 octobre 2018, date de clôture de son exercice social, le Groupe SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS exploite des casinos ainsi qu'un hôtel.

Son bilan IFRS consolidé simplifié au 31 octobre 2018 se présente comme suit :

En K€	31.10.2018	31.10.2017
Actifs non courants <i>Dont immobilisations corporelles et incorporelles</i>	30.819	32.251
Actifs courants <i>Dont :</i>	4.192	4.920
- <i>clients et comptes rattachés</i>	435	174
- <i>trésorerie et équivalent</i>	897	2.067
Actif	38.043	38.369
Capitaux propres	18.453	19.663
Passifs non courants	6.115	8.497
Passifs courants <i>Dont :</i>	11.740	10.209
- <i>emprunts à court terme</i>	3.083	861
- <i>fournisseurs et autres créditeurs</i>	2.171	2.103
Passif	38.043	38.369

Le **CHIFFRE D’AFFAIRES** de l’exercice clos le 31 octobre 2018 s’élève à 24.489 K€ et le produit des activités ordinaires à 15.838 K€.

<i>(en K€)</i>	31.10.2018	31.10.2017
Répartition par activité :		
Casinos	24.489	26.586
Autres		
Total	24.489	26.586

Renouvellement de la DSP et de l’autorisation de jeux sur le casino de Collioure

Suite à un appel d’offre du 14 septembre 2017, dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public pour l’exploitation du casino de Collioure, la Commune de Collioure a retenu la candidature de la CECPAS Casino de Collioure déposée le 29 septembre 2017.

Au terme de la présentation du cahier des charges en date du 5 février 2018, la Mairie s’est dite satisfaite de la proposition et des efforts consentis par la CECPAS Casino de Collioure.

Une nouvelle Délégation de Service Public a été signée le 27 février 2018 pour une durée de 5 années soit jusqu’au 5 mai 2023.

En date du 18 avril 2018, l’autorisation d’exploiter les jeux a été renouvelée jusqu’au 5 mai 2020.

Paiement de la 2ème échéance du plan d'apurement du casino de Collioure

En date du 31 mai 2018, la société CECPAS Casino de Collioure a honoré la 2^{ème} échéance de son plan d'apurement d'un montant de 47 K€.

Transfert du siège social

En date du 27 juin 2018, le Conseil d'Administration de la Société Française de Casinos a décidé de transférer le siège social de la société au 48, avenue Victor Hugo à Paris 16^{ème}.

Paiement de la 7ème échéance du plan de continuation de Société Française de Casinos

En date du 20 juillet 2018, la Société Française de Casinos a honoré la 7^{ème} échéance de son plan de continuation d'un montant de 1.453 K€.

Dossier d'ouverture du casino de Lamalou-les-Bains

En date du 25 octobre 2017, la candidature de Société Française de Casinos a été retenue dans le cadre de la consultation de Délégation de Service Public concernant le casino de Lamalou-les-Bains.

Dans le cadre de la procédure habituelle, la Société Française de Casinos a diligenté une enquête d'impact économique. Le dossier a été déposé en Préfecture ; ce qui a déclenché l'enquête publique dont les conclusions ont été rendues avec un avis favorable en Mai 2018.

Un décret du 10 Juillet 2017, relatif à la sécurité intérieure, portant sur le blanchiment des fonds, nous a obligé à constituer un dossier préalable au dépôt de dossier de demande d'autorisation de jeux. Ce texte est applicable depuis le 1er janvier 2018, le dossier a été constitué.

Le Service Central des Courses et Jeux dispose de quatre mois pour se prononcer.

Les services de la préfecture de l'Hérault, par le biais du service de la légalité, ont demandé des informations complémentaires à la Mairie de Lamalou-les-Bains, les réponses ont été apportées par la D.G.S. de la ville.

La demande est au ministère, elle devrait être examinée avant l'été 2019.

Cession des titres du casino de Chamonix-Mont-Blanc

En date du 14 septembre 2018, la Société Française de Casinos a signé un projet de cession en vue de sa participation de 100% qu'elle détient dans le capital de la Société du Casino de Chamonix-Mont-Blanc pour l'euro symbolique. Le Ministère de l'Intérieur a 4 mois pour entériner le changement d'actionnariat

Cession des titres dans le capital de la Société Franco-Belge de Casinos

En date du 23 octobre 2018, la Société Française de Casinos a signé une convention de cession d'actions concernant sa participation de 49% qu'elle détient dans le capital de la Société Franco-Belge de Casinos ainsi que sa participation de 1% dans la SCI SFBC avec le Groupe Belge Ardent Casino International. Un dossier complet a été déposé courant février 2019, le Ministère de l'Intérieur a 4 mois pour entériner le changement d'actionnariat, seule condition à lever pour la libération des fonds.

Au 31 octobre 2018 et en application d'IFRS 5, cette activité est classée en « activité en cours de cession » dans le compte de résultat consolidé.

Abandon de l'ouverture du casino de Bagnères-de-Luchon

Au regard de l'antériorité du projet de réouverture du casino de Bagnères-de-Luchon, le Conseil d'Administration de la Société Française de Casinos s'est réuni en date du 12 février 2019. Devant la complexité du dossier et des surcouts du projet non pris en compte en 2015, le Conseil d'Administration a jugé le projet trop risqué et pouvant mettre en péril l'ensemble de la structure financière du Groupe et ses filiales. Il s'est donc prononcé sur l'abandon pur et simple de ce projet. Les autorités compétentes ont été prévenues de cette décision.

Société Française de Casinos rachète 17 453 actions SEMCG à FRAMELIRIS

En date du 12 avril 2018, Société Française de Casinos a racheté les 17 453 actions de la Société des Eaux Minérales et des Établissements Thermaux de Châtelguyon – SEMCG à la SNC Frameliris.

Ce rachat a été autorisé au préalable par le Conseil d'Administration du 19 mars 2018.

Au 31/10/2018, Société Française de Casinos détient 94% de la SEMCG.

Litige Groupe Partouche

La société Groupe PARTOUCHE a mis en jeu la garantie hypothécaire qui lui avait été consentie sur les murs du Casino de Châtel-Guyon.

Aux termes de leurs dernières écritures, signifiées le 12 novembre 2018, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS conteste la validité de la prorogation du commandement et demande l'annulation de la procédure de saisie immobilière. Elle demande également que CHATELCASINO soit autorisée à procéder à la vente amiable du bien saisi au prix minimum de 2M€ et conteste la demande de Groupe PARTOUCHE qui demande à ce que sa créance soit fixée à la somme de 2.8M€ dont 1.6M€ au titre d'intérêts à 6% arrêtés au 30/09/2018.

Par prudence, une provision d'un montant de 1,4M€ a été constatée dans les comptes consolidés du 31 octobre 2018.

En date du 15 mars 2019, à la requête de la société Groupe Partouche, il a été signifié le jugement d'orientation vente forcée selon audience du 7 mars 2019. Ce jugement fixe la créance de la SA Groupe Partouche à 2.8 M€ outre les intérêts postérieurs au 30 septembre 2018 et ordonne la vente forcée en un lot unique du bien immobilier objet de la saisie.

La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a fait appel de cette décision.

AUTRES PARTICIPATIONS

NEANT

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Une augmentation de capital a été réalisé au 21 janvier 2019, par imputation du report à nouveau débiteur sur :

- Des primes d'émission
- Des autres réserves
- De la réserve légale

Concomitamment, une réduction de capital a été réalisée par une réduction de la valeur nominale.

A l'issue de ces opérations, le capital s'établit à 1.099.265 euros et est composé de 1.099.265 actions de 1 euro chacune.

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

Cession des titres du casino de Chamonix-Mont-Blanc

Le Ministère de l'Intérieur a rendu sa décision le 10 janvier 2019. Le procès-verbal de notification a été signé le 16 janvier 2019 et le compromis de cession et l'ordre de mouvement de titres ont été signés le 17 janvier 2019.

La cession d'actions a été réalisée au prix de l'euro symbolique. La Société Française de Casinos a également cédé en date du 28 janvier 2019 sa créance de compte courant qu'elle détenait sur le casino de Chamonix d'un montant de 10 K€ au prix de 1€.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS poursuivra son développement externe par l'acquisition de nouveaux établissements.

AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS :

François GONTIER (Administrateur, Président Directeur Général)

Ratifié par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juillet 2019. Il détient 20 actions de la Société. Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2018 :

<u>Dénomination des Sociétés</u>	<u>Forme des Sociétés</u>	<u>Qualité dans la société</u>
BOULOGNE SEVRES	SCI	Représentant permanent de MAILLOT ARGENTINE, Gérant
FOCH DEFENSE SECURITE	SNC	Représentant permanent de FOCH INVESTISSEMENTS, Gérant
FOCH SCHUMAN CONSTRUCTION	SNC	Représentant permanent de FOCH INVESTISSEMENTS, Gérant
FOCH INVESTISSEMENTS	SARL	Gérant

AMAURY	SCI	Gérant
MAILLOT ARGENTINE	SCI	Gérant
MATIGNON	SNC	Gérant
MURILLO COURCELLES	SCI	Gérant
PAVILLON BELVEDERE	SCI	Gérant
VERNEUIL ET ASSOCIES	SNC	Représentant permanent de FOCH INVESTISSEMENTS, Gérant
VERNEUIL FINANCE	SA	Président Directeur Général

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

Robert LABATI (Administrateur)

Nommé par l'Assemblée Générale Annuelle du 19 juillet 2018. Il détient 2.515 actions de la Société. Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2018 :

<u>Dénomination des Sociétés</u>	<u>Forme des Sociétés</u>	<u>Qualité dans la société</u>
CERRETO Participations	SA	Président Directeur Général
CTA Holding	SA	Administrateur
E-attestation.com	SAS	Membre du comité de Direction
Groupement Foncier Agricole du Domaine de Vineuil		Gérant

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

Mariam CHAMLAL (Administrateur)

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 novembre 2014. Elle détient 20 actions. Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2018 :

<u>Dénomination des Sociétés</u>	<u>Forme des Sociétés</u>	<u>Qualité dans la société</u>
CHAMLAL PLEYEL	SCI	Gérante

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

Mélanie GAREL (Administrateur)

Nommée par l'Assemblée générale Mixte du 31 juillet 2017. Elle détient 20 actions. Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2018 :

<u>Dénomination des Sociétés</u>	<u>Forme des Sociétés</u>	<u>Qualité dans la société</u>
GAM GAREL	SCI	Gérant
SFC	SA	Représentante permanente de VERNEUIL FINANCE, Administrateur

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

JETONS DE PRESENCE

Les statuts de la Société prévoient que l'assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence ainsi que des rémunérations exceptionnelles.

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration.

Au titre de l'exercice 2018, les rémunérations des organes d'administration s'établissent comme suit :

	31.12.2018			31.12.2017		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Jetons de présence	20.000 €	0 €	20.000 €	20.000 €	0 €	20.000 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	20.000 €	0 €	20.000 €	20.000 €	0 €	20.000 €

Il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions et aucune action gratuite n'a été attribuée aux membres du Conseil d'Administration.

EXAMEN ANNUEL DES CONVENTIONS

Nous vous proposons d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice 2018 et ayant été, au préalable, régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration, ainsi que les conventions qui avaient été autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement avisés de ces conventions qui sont relatées dans leur rapport spécial.

Conventions conclues au cours de l'exercice 2018 :

Néant

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOTION DE LA DIVERSITE

La Société VERNEUIL FINANCE n'a pas de salariés et n'est donc pas concernée par la lutte contre les discriminations et par la promotion de la diversité.

RISQUES

VERNEUIL FINANCE n'est pas exposée au risque de change.

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

INFORMATIONS RELATIVES A LA RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE DE VERNEUIL FINANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons que :

- la Société n'emploie plus aucun salarié et son activité ne comporte pas de risques sociaux,
- l'activité de la Société consiste à détenir des participations et ne comporte pas de risques environnementaux.
-

SECTEUR CASINOS - JEUX DE LOISIRS : INFORMATIONS RELATIVES A LA RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE DU GROUPE SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

Les informations sont disponibles sur le site de la société SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS (www.casinos-sfc.fr)

DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote : la Société VERNEUIL ET ASSOCIES détient plus des deux tiers du capital social et des droits de vote.

Aucune modification de cette détention n'est intervenue au cours de l'exercice 2018.

En application des dispositions de l'article L.621-18-2 du Code de commerce, il est précisé qu'à la connaissance de la Société aucune opération n'a été réalisée sur les titres de la société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches.

Au 31 décembre 2018, à la connaissance de la Société, la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Capital (actions)		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
VERNEUIL ET ASSOCIES	900.404	81,91	900.404	83,97
FOCH INVESTISSEMENTS	10.643	0,97	10.643	0,97
Autres actionnaires nominatifs	13.755	1,25	13.755	1,25
Public	174.463	15,87	174.463	15,87
Total	1.099.265	100,00%	1.099.265	100,00%

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 aucune rémunération n'a été versée, de quelque nature qu'elles soient, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versée aux mandataires sociaux de la Société par :

- la Société VERNEUIL FINANCE,
- les sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce,
- la Société qui la contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce,

La Société n'a pas d'engagement de quelque nature que ce soit, conditionnelle ou différée, avec l'un des membres du Conseil d'Administration, y compris correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages en nature dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celles-ci.

Nous vous informons, par ailleurs, qu'aucun prêt et aucune garantie n'ont été consentis par la Société VERNEUIL FINANCE à l'un de ses dirigeants ou administrateurs.

DELEGATIONS EN COURS

L'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire) en date du 26 septembre 2013 a autorisé le Conseil d'Administration, le cas échéant avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à procéder aux opérations suivantes :

Autorisation	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois 25 novembre 2015	15.000 K€
Offre publique avec suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois 25 novembre 2015	15.000 K€ (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant nominal maximal prévu à la première ligne de ce tableau)
Autorisation à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression de droit préférentiel de souscription	26 mois 25 novembre 2015	15% de l'émission initiale (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant nominal maximal prévu à la première ligne de ce tableau)

Aucune de ces autorisations n'a été utilisée au cours de l'exercice.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application des dispositions de l'article 221-1-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous indiquons que le montant des honoraires, au titre des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018, versés par VERNEUIL FINANCE et les Sociétés faisant l'objet d'une intégration globale à la date de clôture de l'exercice, aux Commissaires aux Comptes en charge des comptes annuels et consolidés de notre Société s'est élevé à :

En €	JPA	AUDITEM	JPA	AUDITEM
	31.12.2018	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2017
AUDIT				
Commissariat aux comptes et certification des comptes				
- Emetteur	26.000	26.000	26.000	26.000
- Filiales intégrées globalement				
Missions accessoires				
- Emetteur				
- Filiales intégrées globalement				
Sous-total	26.000	26.000	26.000	26.000
AUTRES PRESTATIONS				
Juridique, fiscal, social				
- Emetteur				
- Filiales intégrées globalement				
Autres				
Sous-total				
TOTAL	26.000	26.000	26.000	26.000

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL

Au cours de l'exercice et au dernier jour de celui-ci, la Société n'avait aucun salarié.

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
<u>I. Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	10 992 650	10 992 650	10 992 650	10 992 650	10 992 650
Nombre des actions existantes	1 099 265	1 099 265	1 099 265	1 099 265	1 099 265
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
<u>II. Opérations et résultats de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4.692.298	9.227.328	2 345 876	202 070	(772.502)
Impôts sur les bénéficiaires	0	0	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2.498.427	248.685	(2.603.302)	176.380	118.067
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<u>III. Résultats par action</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions					(1)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
<u>IV. Résultats dilués par action</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	(1)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
<u>V. Personnel</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	0	0	0	0	0

**COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018**

VERNEUIL FINANCE

Société anonyme au capital de 1.099.265 euros

Siège social : 49 – 51, rue de Ponthieu

75008 Paris

RCS Paris B 542 099 890

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2018

1.	ETAT DE SITUATION FINANCIERE	30
2.	COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES	31
3.	ETAT DE RESULTAT GLOBAL	32
4.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	33
5.	TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	34
6.	ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS	36
6.1	APPROBATION DES COMPTES	36
6.2	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	36
6.3	FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE ET EVENEMENTS POSTERIEURS	36
6.3.1	GROUPE VERNEUIL FINANCE	36
6.3.2	Société Française de Casinos (SFC)	37
6.4	REGLES ET METHODES COMPTABLES	37
6.4.1	Déclaration de conformité	37
6.4.2	Bases d'évaluation	38
6.5	METHODES D'ÉVALUATION ET DE PRESENTATION UTILISEES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES	38
6.5.1	Méthodes de consolidation	38
6.5.2	Regroupements d'entreprises	38
6.5.3	Date d'arrêté des comptes des sociétés	39
6.5.4	Conversion des comptes exprimés en devises	39
6.5.5	Recours à des estimations	39
6.5.6	Tests de dépréciation	39
6.5.7	Goodwill – Ecarts d'acquisition	39
6.5.8	Immobilisations incorporelles	40
6.5.9	Immobilisations corporelles	40
6.5.10	Immeubles de placement	41
6.5.11	Contrats de location	41
6.5.12	Actifs biologiques	41
6.5.13	Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières	41
6.5.14	Titres mis en équivalence	42
6.5.15	Stocks et en-cours de production industrielle	42
6.5.16	Trésorerie et équivalents de trésorerie	42
6.5.17	Titres d'autocontrôle	43
6.5.18	Intérêts minoritaires	43
6.5.19	Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel	43
6.5.20	Autres provisions pour risques et charges	43
6.5.21	Impôts différés	44
6.5.22	Actifs et passifs courants et non courants	44
6.5.23	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	44
6.5.24	Revenus	44
6.5.25	Résultat opérationnel courant	45
6.5.26	Charges ou produits opérationnels non courants	45
6.5.27	Coût de financement	45
6.5.28	Résultat par action	45
6.6	COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT	45

6.6.1	Ecart d'acquisition - Goodwill.....	45
6.6.2	Immobilisations incorporelles.....	45
6.6.3	Immobilisations corporelles.....	46
6.6.4	Immeubles de placement.....	46
6.6.5	Participations dans des entités liées hors titres mis en équivalence.....	47
6.6.6	Titres des sociétés mises en équivalence.....	47
6.6.7	Autres actifs financiers non courants.....	48
6.6.8	Contrats de location financement.....	48
6.6.9	Impôts différés actif.....	49
6.6.10	Actifs non courants et groupes d'actif à céder détenus en vue de la vente et passifs inclus dans des groupes à céder.....	49
6.6.11	Actifs biologiques.....	49
6.6.12	Stocks et en-cours.....	49
6.6.13	Clients.....	49
6.6.14	Autres actifs courants.....	50
6.6.15	Actifs d'impôt exigible.....	50
6.6.16	Capital.....	50
6.6.17	Endettement financier net.....	51
6.6.18	Autres passifs non courants.....	52
6.6.19	Provisions non courantes.....	52
6.6.20	Impôts différés.....	53
6.6.21	Fournisseurs et comptes rattachés.....	53
6.6.22	Dettes fiscales et sociales.....	54
6.6.23	Autres dettes courantes.....	54
6.6.24	Provisions courantes.....	54
6.6.25	Résultat net d'impôt des activités arrêtées.....	54
6.6.26	Informations sectorielles.....	54
6.6.27	Informations financières des sociétés arrêtées.....	59
6.6.28	Impôt sur les sociétés.....	59
6.6.29	Engagements hors bilan.....	60
6.6.30	Effectif.....	61
6.6.31	Passifs éventuels.....	61
6.6.32	Informations relatives aux parties liées.....	61

Mission d'établissement des comptes consolidés

Conformément à nos accords, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons contractuellement définies :

L'objectif principal de notre mission est d'établir les états financiers consolidés de votre groupe pour l'exercice au 31 décembre 2018. Elle comporte les étapes suivantes :

- Une assistance à la mise en place du process de consolidation.
- L'établissement des comptes consolidés proprement dits (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie et annexes).

Ne réalisant pas de mission d'opinion sur les différentes sociétés du groupe, la responsabilité de la fiabilité de l'information financière reste exclue du champ d'application de cette mission.

Ils comportent 39 pages et se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 3 015 milliers euros
- Chiffres d'affaires : 0 milliers euros
- Résultat net comptable (part du groupe) : - 1 401 milliers euros

Les travaux que nous avons mis en œuvre dans le cadre de cette mission ne constituent ni un audit, ni un examen limité ; en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion sur les comptes de votre entité qui sont joints au présent rapport.

Marius NGOUNE

Expert-comptable Associé



Etats financiers consolidés

1. ETAT DE SITUATION FINANCIERE

ACTIF (en K euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Variation	
				Valeur	%
Ecarts d'acquisition - Goodwill	6.6.1	-	-	-	
Immobilisations incorporelles	6.6.2	-	-	-	
Immobilisations corporelles	6.6.3	1	2	1	
Immeubles de placement	6.6.4	-	-	-	
Participations dans des entités liées	6.6.5	-	-	-	
Titres mis en équivalence	6.6.6	2 048	3 042	994	-33%
Autres actifs financiers non courants	6.6.7	13	13	0	0%
Autres actifs non courants		-	-	-	
Impôts différés	6.6.10	-	-	-	
ACTIFS NON COURANTS		2 062	3 057	995	-33%
Actifs biologiques	6.6.11	-	-	-	
Stocks et en-cours	6.6.12	-	-	-	
Clients	6.6.13	-	-	-	
Actifs financiers courants		-	-	-	
Autres actifs courants	6.6.14	838	1 365	527	-39%
Actif d'impôt exigible	6.6.15	-	-	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		115	263	148	-56%
				-	
ACTIFS COURANTS		953	1 629	675	-41%
ACTIFS NON COURANTS ET GROUPES D'ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE					
				-	
TOTAL DE L'ACTIF		3 015	4 686	1 670	-36%

PASSIF (en K euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Variation	
				Valeur	%
Capital	6.6.16	10 993	10 993	-	0%
Primes liées au capital		-	-	-	
Réserves consolidées		8 140	23 661	15 521	-66%
Ecarts de conversion		-	-	-	
Résultat net part du groupe		1 401	15 504	16 904	-109%
Capitaux propres part du groupe		1 452	2 835	1 384	-49%
Intérêts des minoritaires		-	-	-	
CAPITAUX PROPRES		1 452	2 835	1 384	-49%
Emprunts auprès des établissements de crédit	6.6.17	56	56	0	0%
Autres passifs non courants	6.6.18	-	-	-	
Provisions non courantes	6.6.19	-	-	-	
Impôts différés	6.6.20	-	-	-	
PASSIFS NON COURANTS		56	56	0	0%
Emprunts auprès des établissements de crédit	6.6.17	-	-	-	
Emprunts et dettes financières divers	6.6.17	1 109	1 251	142	-11%
Fournisseurs	6.6.21	78	111	33	-29%
Dettes fiscales et sociales	6.6.22	300	300	-	0%
Autres dettes courantes	6.6.23	20	132	112	-85%
Provisions courantes	6.6.24	-	-	-	
Passif d'impôt exigible		-	-	-	
PASSIFS COURANTS		1 508	1 794	286	0
PASSIFS LIES AUX ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE					
		-	-	-	
TOTAL DU PASSIF		3 015	4 686	1 670	-36%

2. COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES

(en K euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Variation	
				Valeur	%
Chiffre d'affaires		-	-	-	
Subventions publiques		-	-	-	
Autres produits opérationnels		0	11	- 11	-100%
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	6.6.25	0	11	- 11	-100%
Charges opérationnelles				-	
Achats consommés		-	-	-	
Variation de stocks de produits finis et des travaux en cours		-	-	-	
Charges externes		- 81	- 208	127	-61%
Charges de personnel		-	-	-	
Impôts et taxes		- 15	- 40	24	-62%
Dotation nette aux amortissements		- 1	121	- 122	-101%
Dépréciation d'actifs net des reprises :				-	
Sur goodwill		-	-	-	
Sur immobilisations		-	-	-	
Sur actifs financiers		-	-	-	
Sur actifs courants		-	-	-	
Pour risques et charges		-	-	-	
Autres (produits) charges opérationnelles :				-	
autres charges		- 20	- 38	18	-47%
autres produits (charges) exceptionnels		-	0	0	-100%
Transfert de charge et production immobilisée				-	
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	6.6.25	- 116	- 153	36	-24%
Autres produits et charges opérationnels non courants		- 350	- 17	- 334	1992%
RESULTAT OPERATIONNEL		- 467	- 169	- 297	176%
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		-	497	- 497	-100%
Coût de l'endettement financier brut		- 2 659	- 290	- 2 369	818%
Coût de l'endettement financier net		- 2 659	208	- 2 867	-1380%
Autres produits financiers		13	21	- 8	-38%
Autres charges financières		-	-	-	
Autres produits et charges financiers		13	21	- 8	-38%
Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence		- 1 009	- 584	- 425	73%
RESULTAT AVANT IMPOTS		- 4 122	- 525	- 3 596	684%
Charge d'impôt sur le résultat	6.6.27	-	-	-	
RESULTAT APRES IMPOTS DES ACTIVITES POURSUIVIES		- 4 122	- 525	- 3 596	684%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées		2 721	16 028	- 13 307	-83%
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		- 1 401	15 503	- 16 903	-109%
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère		- 1 401	15 503	- 16 903	-109%
Résultat net attribuable aux intérêts des minoritaires		-	-	-	
Résultat net par action en euros des activités poursuivies		- 1,27	14,10		
Résultat dilué par action en euros des activités poursuivies		- 1,27	14,10		
Résultat net par action en euros des activités abandonnées		-	-		
Résultat dilué par action en euros des activités abandonnées		-	-		
Résultat net par action en euros de l'ensemble consolidé		- 1,27	14,10		
Résultat dilué par action en euros de l'ensemble consolidé		- 1,27	14,10		
(1) Dont : profit (pertes) de change					

3. ETAT DE RESULTAT GLOBAL

ETAT DE RESULTAT GLOBAL (en K euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation	
			Valeur	%
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	- 1 401	15 503	- 16 903	-109%
Eléments recyclables				
	-	-	-	
	-	-	-	
Sous-total	-	-	-	
Eléments non recyclables				
	-	-	-	
	-	-	-	
Variation des écarts actuariels (SFC)	4	1	3	567%
	-	-	-	
Sous-total	4	1	3	567%
Produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres	4	1	3	567%
RESULTAT GLOBAL DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	- 1 397	15 503	- 16 900	-109%
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	- 1 397	15 503	- 16 900	-109%
Attribuable aux minoritaires	-	-	-	

4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en K euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Variation	
				Valeur	%
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 401	15 503	16 903	-109%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		1 009	584	425	73%
Dotations (reprises) nettes d'amortissements et provisions		1	17 593	17 594	-100%
Autres (produits), charges calculés		3	4	1	-13%
Coût de financement		-	-	-	
Produits financiers		-	-	-	
Impôt sur les sociétés		-	-	-	
(Plus-values), moins-values de cession et de dilution		11 218	33 680	22 462	-67%
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts	-	11 607	3	11 610	-359745%
Variation actifs biologiques		-	-	-	
Variation des stocks		-	-	-	
Variation des clients		-	7	7	-100%
Variation des fournisseurs		33	475	442	-93%
Variation des dettes fiscales et sociales		-	3 458	3 458	-100%
Variation des autres actifs et passifs courants		415	-	415	
Intérêts reçus		-	-	-	
Impôt sur le résultat (payé) remboursé		-	-	-	
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE OPERATIONNELLE	-	11 224	3 923	7 302	186%
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles		-	2	2	-100%
Acquisitions d'immobilisations financières		-	1 623	1 623	-100%
Acquisitions d'autres actifs non courants		-	-	-	
Cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles		0	509	509	-100%
Cessions d'immobilisations financières		-	5 301	5 301	-100%
Cessions, remboursement d'autres actifs non courants		-	-	-	
Cessions d'actifs détenus en vue de la vente		-	-	-	
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		-	-	-	
Incidence des variations de périmètre		11 218	19 402	8 184	-42%
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement		-	-	-	
Variation des autres actifs non courants		-	-	-	
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT	-	11 218	23 587	12 369	-52%
Augmentation (diminution) des C/C des associés des minoritaires et des sociétés apparentées		-	-	-	
Acquisition de titres d'auto contrôle		-	-	-	
Augmentation de capital		-	-	-	
Souscription d'emprunts		-	-	-	
Remboursement d'emprunts		142	-	142	
Intérêts payés		-	-	-	
Augmentation (diminution) des autres passifs non courants		-	-	-	
Souscription (remboursement) d'autres dettes financières		-	-	-	
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT	-	142	-	142	
VARIATION DE TRESORERIE	-	148	19 665	19 813	-101%
TRESORERIE NETTE					
à l'ouverture		263	19 402	19 665	-101%
à la clôture		115	263	148	-56%
Dont :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie		115	263	148	-56%
Découverts bancaires		-	-	-	

5. TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux consolidés
31/12/2016 Corrigé	10 992	22 514	- 46 075	- 12 629	- 4 896	- 17 525
Résultat de la période		- 1	15 503	15 503	-	15 503
Autres éléments du résultat global		-	1	1	-	1
Sous-total	-	- 1	15 503	15 503	-	15 503
Variation de périmètre (Groupe DUC)				-	4 896	4 896
Divers (Groupe DUC)				39	-	39
						-
31/12/2017	10 992	22 513	- 30 571	2 835	- 0	2 835
31/12/2017	10 992	22 513	- 30 571	2 835	- 0	2 835
Résultat de la période		-	1 401	1 401	-	1 401
Autres éléments du résultat global		-	4	4	-	4
Sous-total	-	-	- 1 397	- 1 397	-	- 1 397
Ajustements dépréciation de titres VERNEUIL				2		2
Variation de périmètre (SFC)				9		9
Virement poste à poste (SFC)				3		3
31/12/2018	10 992	22 513	- 31 968	1 452	- 0	1 452

Annexe aux comptes consolidés

6. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

6.1 Approbation des comptes

Les comptes sociaux et consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18/04/2019 après examen du Comité d'Audit du 18/04/2019. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

6.2 Périmètre de consolidation

Le groupe Verneuil finance est composé :

- la société Verneuil Finance qui est consolidée par intégration globale,
- du groupe SFC qui est consolidé par mise en équivalence.

Les actions SFC sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext compartiment C Paris.

Sociétés	Ville	RCS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Verneuil Finance (Mère)	Paris	542 099 890				
Société Française de Casinos	Paris	393 010 467	19,52%	19,52%	19,52%	19,52%
Financière DUC	Luxembourg		Hors périmètre	100,00%	Hors périmètre	100,00%

6.3 Faits caractéristiques de la période et événements postérieurs

6.3.1 GROUPE VERNEUIL FINANCE

Par acte juridique en date du 18 juillet 2018, la société VERNEUIL FINANCE a cédé la totalité des titres qu'elle détenait chez Financière DUC pour un prix de 1 euro. Cet acte prévoit également le versement par le cessionnaire d'une somme de 150 000 € correspondant à la cession de créance nette de VERNEUIL FINANCE sur FINANCIERE DUC.

En application de la norme IFRS 5, les flux financiers relatifs à la société FINANCIERE DUC ont été classés en éléments destinés à être cédés dans les états financiers du 31 décembre 2018.

Une augmentation de capital a été réalisée au 21 janvier 2019, par imputation du report à nouveau débiteur sur :

- Des primes d'émission
- Des autres réserves
- De la réserve légale

Concomitamment, une réduction de capital a été réalisée par une réduction de la valeur nominale.

A l'issue de ces opérations, le capital s'établit à 1.099.265 euros et est composé de 1.099.265 actions de 1 euro chacune.

6.3.2 Société Française de Casinos (SFC)

➤ Faits majeurs de l'exercice

En date du 27 juin 2018, le Conseil d'Administration de la Société Française de Casinos a décidé de transférer le siège social de la société au 48, avenue Victor Hugo à Paris 16^{ème}.

En date du 20 juillet 2018, la Société Française de Casinos a honoré la 7^{ème} échéance de son plan de continuation d'un montant de 1.453 K€.

6.4 Règles et méthodes comptables

6.4.1 Déclaration de conformité

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2018. L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations, d'application obligatoire pour le Groupe au 1^{er} janvier 2018 :

Libellé de la norme	Applicable à compter du	Adopté UE	Application anticipée
Amendements à IAS 40 : Transferts d'immeubles de placement	01/01/2018	Oui	Possible
Amendements à IFRS 2 : Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions	01/01/2018	Oui	Non
Amendements à IFRS 4 : Appliquer IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 contrats d'assurance	01/01/2018	Oui	Non
IFRS 9 : Instruments financiers	01/01/2018	Oui	Possible
IFRS 15 y incluant l'amendement relatif au report de la date d'entrée en vigueur : Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	01/01/2018	Oui	Possible
Clarifications d'IFRS 15	01/01/2018	Oui	Possible

L'application de ces nouvelles normes et interprétations n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2018.

Ces principes appliqués par le Groupe au 31 décembre 2018 ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB ; en effet, l'application des amendements et interprétations dont la mise en œuvre est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 dans le

référentiel publié par l'IASB mais non encore obligatoire dans le référentiel tel qu'endossé par l'Union européenne serait sans incidence significative sur les comptes du Groupe.

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été endossées par l'Union européenne au 31 décembre 2018 ou dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2018 :

Libellé de la norme	Applicable à compter du	Adopté UE	Application anticipée
Amendements à IFRS 9 : Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative	01/01/2019	Oui	Possible
IFRS 16 : Contrats de location	01/01/2019	Oui	Possible

Le processus de détermination par VERNEUIL FINANCE des impacts potentiels sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de l'analyse, d'impact significatif sur ses comptes consolidés.

6.4.2 Bases d'évaluation

Les états financiers sont établis selon la convention du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur et des passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions évaluées à la juste valeur. Les états financiers sont par ailleurs établis en application de la convention de continuité de l'exploitation.

6.5 Méthodes d'évaluation et de présentation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes :

6.5.1 Méthodes de consolidation

Les filiales, sociétés contrôlées exclusivement, sont consolidées par intégration globale. La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

6.5.2 Regroupements d'entreprises

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

6.5.3 Date d'arrêté des comptes des sociétés

Toutes les sociétés du Groupe ont un exercice social se terminant le 31 décembre, à l'exception de la Société Française de Casinos qui clôture son exercice social le 31 octobre de chaque année. Dans la mesure où l'écart de date de clôture avec le groupe est faible, c'est la situation au 31/10/2018 qui a été utilisée pour les besoins de la consolidation du 31/12/2017. Les événements qui pourraient avoir un impact important en novembre et décembre sont indiqués, le cas échéant, en annexe.

6.5.4 Conversion des comptes exprimés en devises

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion".

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés, lorsqu'ils sont significatifs, dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

6.5.5 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

6.5.6 Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables, y compris les écarts d'acquisition (goodwill) et la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie.

Pour l'appréciation de la valeur des actifs à la clôture, le Groupe a retenu la segmentation de l'information sectorielle en fonction du découpage des secteurs d'activité suivants :

- groupe Société Française de Casinos (SFC), centres de jeux, de loisirs et de casinos,

- Groupe SFC

La valorisation des titres SFC a donné lieu à la constatation d'une perte de valeur d'un montant de 782K€, constatée conformément en application de la norme IAS 28.

6.5.7 Goodwill – Ecarts d'acquisition

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs majorés le cas échéant de certains passifs éventuels relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique goodwill. Les goodwill ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée,

l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

6.5.8 Immobilisations incorporelles

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38, un actif est enregistré à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments non amortissables tels que les droits au bail et des éléments amortissables, tels que les logiciels.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

- Concessions, brevets, licences : Linéaire de 2 à 8 ans,
- Autres immobilisations incorporelles : Linéaire de 1 à 10 ans.

6.5.9 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 - Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan de la manière suivante :

- Les immobilisations corporelles, autres que les terrains agricoles, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.
- Les terrains sont comptabilisés conformément à la méthode de la réévaluation, c'est-à-dire à leur montant réévalué (à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des pertes de valeur ultérieures). La juste valeur des terrains est déterminée sur la base d'une évaluation à dire d'expert effectuée par des évaluateurs professionnels qualifiés.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les subventions liées à des actifs sont présentées au bilan en produits différés qui sont comptabilisés en produits sur une base systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif.

Les actifs sont ventilés par composants, chacun ayant une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée d'utilité des actifs. Les durées d'utilité sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective.

Généralement, les valeurs résiduelles sont nulles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements sont en général pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- Constructions : Linéaire sur 5 à 67 ans,
- Installations et agencements : Linéaire sur 3 à 50 ans,
- Matériel et outillage : Linéaire sur 1 à 50 ans,
- Matériel de transport : Linéaire sur 2 à 4 ans,
- Autres immobilisations corporelles : Linéaire sur 3 à 20 ans.

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelles sont comptabilisées comme un actif distinct et l'actif remplacé est éliminé.

Toutes les autres dépenses sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

6.5.10 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus par le Groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Conformément à l'IAS 40 « Immeubles de placement », le Groupe a opté pour la comptabilisation des immeubles de placement selon le modèle du coût amorti. Après la comptabilisation initiale, ceux-ci sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

6.5.11 Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 - Contrats de location, les biens acquis en location financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'évaluation des contrats de location sont fondés sur :

- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie,
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- le caractère spécifique de l'actif.

6.5.11.1 Comptabilisation des contrats de location financement

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats location financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux.

6.5.11.2 Comptabilisation des contrats de location simple

Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

6.5.12 Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture :

- à leur juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente,
- à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, pour les actifs biologiques pour lesquels les prix ou les valeurs déterminés par le marché ne sont pas disponibles et pour lesquels les autres méthodes d'estimation de la juste valeur sont clairement reconnues non fiables.

Le groupe applique donc, la juste valeur pour les stocks d'actifs biologiques pouvant être négociés sur un marché actif, et le coût de revient pour les autres actifs biologiques.

6.5.13 Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation, dans des sociétés non consolidées, sont comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de

façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

À chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

6.5.14 Titres mis en équivalence

Les participations dans des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition et leur valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. La quote-part du Groupe dans le résultat de l'entreprise détenue est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence » du compte de résultat. Les distributions reçues de l'entreprise détenue réduisent la valeur comptable de la participation. Des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires dans le cas de modifications de la valeur de la participation du Groupe dans l'entreprise détenue dues à des variations des capitaux propres de l'entité détenue qui n'ont pas été comptabilisées dans son résultat. De telles modifications sont notamment celles qui résultent de la réévaluation des immobilisations corporelles et des écarts de conversion. La quote-part de l'investisseur dans ces changements est comptabilisée directement dans les capitaux propres de l'investisseur.

6.5.15 Stocks et en-cours de production industrielle

Les stocks de matières consommables, pièces détachées, emballages sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris les coûts indirects de production) calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de produits finis sont évalués au prix de marché, après déduction des coûts de commercialisation.

6.5.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie figurant dans le bilan consolidé comprend les disponibilités ainsi que les valeurs mobilières de placement et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ils sont considérés comme détenus à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Les placements dans les actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus. La trésorerie et les équivalents de trésorerie n'y correspondant pas sont classés sous la rubrique « Autres actifs courants ».

Les découverts bancaires ne sont pas assimilés à un financement et sont donc inclus dans la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Ils figurent dans les passifs courants sous la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

6.5.17 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

6.5.18 Intérêts minoritaires

La participation des actionnaires minoritaires aux pertes des filiales n'est pas limitée à leur part de capitaux propres et de compte courant.

6.5.19 Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

6.5.19.1 Régimes de retraite : régimes à cotisations définies

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées pour les sociétés intégrées globalement. Aucune des entités dans le périmètre n'est concernée par la provision pour indemnité de départ à la retraite.

6.5.19.2 Indemnités de cessation de services

Les indemnités dues aux mandataires sociaux pour atteinte de la limite d'âge fixée par les statuts ont été provisionnées en prenant en compte les probabilités de présence dans l'entreprise à la date hypothétique du versement. Ces engagements correspondent au versement d'une indemnité en numéraire basée sur la rémunération des mandataires et font l'objet d'une actualisation.

6.5.19.3 Autres avantages à long terme

Les médailles du travail sont provisionnées de la manière suivante : les gratifications versées par le groupe sont calculées salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue du versement de la gratification et au prorata des années de travail. Ces engagements font l'objet d'une actualisation.

6.5.20 Autres provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37- Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels- des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisées quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis du tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

6.5.21 Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité ou le groupe d'entités possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de nature d'impôts levées par la même autorité de taxation.

6.5.22 Actifs et passifs courants et non courants

Conformément à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », un actif est classé en tant qu'actif courant lorsque le Groupe s'attend à pouvoir le réaliser, le vendre ou le consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque le groupe s'attend à le régler au cours de son cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courants.

6.5.23 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs nets du Groupe destinés à être cédés ou les actifs corporels détenus en vue de la vente, comme définis par l'IFRS 5, sont comptabilisés en actifs destinés à la vente et dettes des activités abandonnées sans possibilité de compensation entre les actifs et les passifs concernés.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

6.5.24 Revenus

Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

Pour les transactions ne comprenant que des services ou des prestations de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

6.5.25 Résultat opérationnel courant

La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant les produits et charges opérationnels non courants (Cf. infra) les produits et charges financiers, le coût de financement, les charges d'impôt sur les bénéfices, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et le résultat net des activités abandonnées.

6.5.26 Charges ou produits opérationnels non courants

La notion de charges ou produits opérationnels non courants recouvre essentiellement les résultats de cessions d'actifs financiers, incorporels ou corporels.

6.5.27 Coût de financement

Le coût de financement inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée principalement des dettes auprès des établissements de crédit et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

6.5.28 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Ce nombre, ainsi que le résultat de base par action, est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre des obligations remboursables ou convertibles émises. Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

6.6 Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

6.6.1 Ecarts d'acquisition - Goodwill

Néant

6.6.2 Immobilisations incorporelles

Néant

6.6.3 Immobilisations corporelles

Données en K€	31/12/2017	31/12/2018
Valeur d'ouverture	-	2
Acquisitions	2	
Cessions		
Réévaluation		
Variation de périmètre		
Transfert et autres variations	-	
Transfert vers actif à céder		
Valeur brute à la clôture	2	2
Amortissements & pertes de Valeur à l'ouverture	-	1
Dotations de l'exercice	1	1
Reprise de l'exercice		
Cessions		
Variation de périmètre		
Transfert et autres variations		
Transfert vers actif à céder		
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	1	1
Valeur nette	2	1
Dont :		
Verneuil Finance	2	2

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

Données en K€	31/12/2017	Augmentation	Diminution	Cession	Réévaluation	Transfert et autres Variation	31/12/2018
Terrains	-					-	-
Constructions	-					-	-
Installations techniques	-					-	-
Autres immobilisations corporelles	2						2
Immobilisations en cours	-					-	-
	-					-	-
Valeur brute à la clôture	2	-	-	-	-	-	2
Terrains	-					-	-
Constructions	-					-	-
Installations techniques	-					-	-
Autres immobilisations corporelles	1	1					1
Immobilisations en cours	-					-	-
	-					-	-
Amort. Et pertes de valeur	1	1	-	-	-	-	1
Valeur nette	2	-	1	-	-	-	1

6.6.4 Immeubles de placement

Néant

6.6.5 Participations dans des entités liées hors titres mis en équivalence

Néant

6.6.6 Titres des sociétés mises en équivalence

Données en K€	31/12/2017			31/12/2018		
	Viktoria In.	SFC	Total		SFC	Total
Valeur déquivalence à l'ouverture	1 620	3 665	5 286		3 042	3 042
Quote-part de résultat de la période	-	- 584	- 584		- 1 009	- 1 009
Distributions de dividende	-		-			-
Eact de conversion	-		-			-
Variation de périmètre	- 1 621		- 1 621		9	9
Autres variations		- 40	- 40		6	6
Valeur déquivalence à la clôture	- 0	3 042	3 042	-	2 048	2 048
Valeur d'acquisition à l'ouverture	5 237	5 791	11 028		5 791	5 791
Augmentation	-	-	-		-	-
Diminution	- 5 237	-	- 5 237		-	-
Valeur d'acquisition à la clôture	-	5 791	5 791	-	5 791	5 791
Impôts différés passifs à l'ouverture			-			-
Valeur d'acquisition à l'ouverture			-			-
Augmentation			-			-
Diminution			-			-
Impôts différés à la clôture	-	-	-	-	-	-
Nombres de titres		994 065			994 065	
Cours à la clôture		3,10			1,80	
Valeur boursière à la clôture		3 082			1 789	
Valeur boursière à 3 mois		3 241			1 789	

Les éléments significatifs des états financiers consolidés des sous-groupes sont les suivants :

Société Française de Casino		
En K€	31/10/2017	31/10/2018
Actifs non courants	32 251	30 819
Actifs courants	4 920	4 192
Actifs à céder	1 198	3 032
Actif	38 369	38 043
Capitaux propres (part du Groupe)	19 589	18 505
Intérêts minoritaires	75	- 52
Passif non courants	8 497	6 115
Passif courants	10 208	11 740
Passif liés aux actif à céder		1 735
Passif	38 369	38 043
Produits des activités courantes	17 593	15 869
Résultat opérationnel courant	657	729
Résultat opérationnel	904	- 728
Résultat avant impôt	609	- 1 027
Résultat après impôt des activités poursuivies	929	- 1 177
Résultat net de l'ensemble consolidé	929	- 1 177
Résultat net par action (part du groupe)	0,20	- 0,23

6.6.7 Autres actifs financiers non courants

Ils concernent :

Données en K€	31/12/2017	31/12/2018
Autres titres immobilisés et créances rattachées	-	-
Perte de valeur	-	-
Valeur nette	-	-
Titres Scpi	13	13
Perte de valeur		
Valeur nette	13	13
Autres	-	-
Perte de valeur		
Valeur nette	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-
Perte de valeur		
Valeur nette	-	-
Total valeur brute	13	13
Perte de valeur	-	-
Total valeur nette	13	13
Dont :		
Groupe DUC	-	-
Verneil Participations	13	13
Financière DUC	-	-

6.6.8 Contrats de location financement

Néant

6.6.9 Impôts différés actif

Le groupe n'a pas activé des impôts différés actifs.

Le Groupe est titulaire, au 31 décembre 2018, d'impôts différés actifs non comptabilisés à hauteur de :

- 6,8 millions d'euros correspondant aux reports déficitaires de Verneuil Finance.

6.6.10 Actifs non courants et groupes d'actif à céder détenus en vue de la vente et passifs inclus dans des groupes à céder

Néant

6.6.11 Actifs biologiques

Néant

6.6.12 Stocks et en-cours

Néant

6.6.13 Clients

Néant

6.6.14 Autres actifs courants

Données en K€	31/12/2017	31/12/2018
Avances versées sur commande	14	-
Créances sur participations non consolidées ou consolidées par mise en équivalence	-	-
Créances sur sociétés apparentées	518	-
Créances fiscales et sociales	-	-
Autres créances diverses	834	826
Charges constatées d'avance		12
Valeur brute	1 365	838
A déduire : provision (1)		
Valeur nette	1 365	838
Dont :		
Groupe Duc		
Financière Duc	527	-
Verneuil Finance	838	838
Détails :		
(1) sur créances diverses		
sur créances sur sociétés apparentées		

Les créances sur les sociétés apparentées concernent les positions en comptes courants existantes avec :

Données en K€	31/12/2017	31/12/2018
Verneuil & Associés	481	-
Casino de Paort La nouvelle		
Foch Investissement	37	
Valeur brute	518	-

6.6.15 Actifs d'impôt exigible

Néant

6.6.16 Capital

Au 31 décembre 2018, le capital social est composé de 1 099 265 actions (31.12.2017 : idem) d'une valeur nominale de 10 euros chacune. Les statuts de la société ne prévoient pas de droits de vote double.

Le capital est ainsi réparti :

	31/12/2017	%	31/12/2018	%
Verneuil & Associés	900 404	81,91%	900 404	81,91%
Foch Investissement	10 643	0,97%	10 643	0,97%
Autres nomintatifs	13 755	1,25%	13 755	1,25%
Public	174 463	15,87%	174 463	15,87%
TOTAL	1 099 265	100,00%	1 099 265	100,00%

6.6.17 Endettement financier net

L'endettement financier net défini par le Groupe correspond aux dettes financières inscrites au bilan sous les postes « Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit », courants comme non courants, diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan sous la rubrique du même nom, ainsi que des avances consenties par les associés, les minoritaires ou les sociétés apparentées inscrites en « Emprunts et dettes financières divers ».

Données en K€	31/12/2017	31/12/2018
Emprunts auprès des établissements de crédit non courants : I	56	56
Dont : Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans	56	56
Echéances à plus de cinq ans	-	-
Emprunts courants auprès des établissements de crédit: II	-	-
Dont : Découvert		
Echéances à moins d'un an des emprunts bancaires		-
Total Emprunts auprès des établissements de crédit (I+II) III	56	56
Autre endettement à moins d'un an:		
Comptes courants des associés et des sociétés apparentées	1 251	1 109
	1 251	1 109
Endettement Brut (III+IV) V	1 307	1 165
Dont : taux fixe		
taux variable		
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	263	115
	263	115
Endettement financier net (V - VI)	1 043	1 050

L'échéance des dettes financières est la suivante :

Données en K€	<1 an	2-5 ans	>5 ans	Total
Emprunts	-	56	0	56
Découverts *	-			-
Comptes courants *	1 109			1 109
TOTAL				1 165

Les avances consenties par les associés ou sociétés apparentées portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable

aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Elles sont remboursables à moins d'un an. Elles concernent les sociétés suivantes :

Données en K€	31/12/2017	31/12/2018
Foch Investissements	667	634
Verneuil & associés	639	527
FD Conseils et Participations		
CECAB		
Viktoria Invest		
Divers autres	1	4
TOTAL	1 307	1 165

Les différents risques auxquels le Groupe est confronté sont les suivants :

- Risque de liquidité

L'endettement financier figurant au passif du bilan au 31/12/2018 est constitué exclusivement en euros. Les dettes ne sont pas assorties de « covenants ». Le financement des besoins en trésorerie est assuré par l'affacturage et l'escompte.

- Risque de taux d'intérêts

Au 31/12/2018, la part des emprunts bancaires à taux variables que le Groupe détient est peu significative. Il n'a pas de couverture du risque de taux.

- Risque de change

Néant

- Risque du prix de l'aliment.

Néant

- Risque sur actions

Néant

6.6.18 Autres passifs non courants

Néant

6.6.19 Provisions non courantes

Néant

6.6.20 Impôts différés

Données en K€	31/12/2017		31/12/2018	
	Bases	Impôt	Bases	Impôt
Retraitement des subventions en immobilisations				
Retraitement des amortissements				
Avantages du personnel				
Charges fiscales temporairement non déductibles				
Provision pour autres avantages à long terme				
Provisions non déductibles				
Abandons de créances				
Autres bases d'actif				
Impôt différé actif	-	-	-	-
Provisions réglementées				
Réévaluation des immobilisations				
Crédit-bail				
Retraitement des amortissements				
Provision sur titres d'autocontrôle				
Actualisation des dettes				
Subventions d'investissement				
Autres bases de passif d'impôts				
Impôt différé passif	-	-	-	-
Impôt différé net	-	-	-	-
A déduire :				
Impôts différés nets actif non constatés				
Impôts différés nets passifs constatés en " Passif inclus dans des groupes destinés à la vente "				
Impôts différés nets actif constatés en " Actifs et groupe d'actif à céder détenus en vue de la vente "				
Soit :				
Impôts différés "Actif"				
Impôts différés "Actif" non constatés				
Impôts différés "Passif"				
Plafonnement par résultat des IDA				

Eu égard aux résultats des sociétés et des perspectives, aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé au titre de l'exercice.

6.6.21 Fournisseurs et comptes rattachés

Données en K€	31/12/2017	31/12/2018
Financière DUC	1	-
Verneuil Finance	110	78
	111	78

6.6.22 Dettes fiscales et sociales

Données en K€	31/12/2017	31/12/2018
Financière DUC	-	-
Verneuil Participations	300	300
	300	300

6.6.23 Autres dettes courantes

Données en K€	31/12/2017	31/12/2018
Avances et acomptes reçus		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Créditeurs divers	132	20
Produits constatés d'avance		
Total	132	20
Dont :		
Financière DUC	112	
Verneuil Finance	20	20
	132	20

6.6.24 Provisions courantes

Néant

6.6.25 Résultat net d'impôt des activités arrêtées

Ce poste est essentiellement constitué des charges et produits significatifs relatifs à la cession des titres de la société « FINANCIERE DUC ». Ces éléments sont répartis ainsi :

Données en K€	Verneuil Participations	Financière DUC	TOTAL
Retraitement plus ou moins value de cession	2 721	-	2 721
	2 721	-	2 721

6.6.26 Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé. L'information sectorielle porte le Groupe de la Société Française de Casinos (jeux virtuels, casinos et thermes)

6.6.26.1 Analyse du capital investi

Données en K€	31/12/2017	%	31/12/2018	%
Capitaux propres	2 835	73,10%	1 452	58,03%
Impôts différés	-	0,00%	-	0,00%
Provisions courantes et non courantes	-	0,00%	-	0,00%
Endettement Financier Net	1 043	26,90%	1 050	41,97%
Actifs et groupe d'actif à céder				
Passif inclus dans des groupes destinés à la vente				
Capitaux investis	3 879	100,00%	2 501	100,00%
Dont :		0,00%		0,00%
SFC	- 2 750	-70,89%	- 3 744	-149,66%
Verneuil Finance	17 838	459,88%	6 245	249,66%
Financière DUC	- 11 209			
	3 879	100,00%	2 501	100,00%

6.6.26.2 Analyse sectorielle du bilan

Données en K€			SFC	Verneuil Finance	31/12/2018
Ecarts d'acquisition -Goodwill					-
Immobilisations incorporelles					-
Immobilisations corporelles				1	1
Immeubles de placement					-
Participations dans des entités liées					-
Titres en mis en équivalence			2 048		2 048
Autres actifs financiers non courants				13	13
Autres actifs non courants					-
Autres passif non courants					-
Impôts différés					-
ACTIFS (PASSIFS) NON COURANTS	-	-	2 048	14	2 062
Actifs non courants et groupe d'actif à céder					-
Passif inclus dans des groupes destinés à la vente					-
Actifs (passif) destinés à la vente	-	-	-	-	-
Actifs biologiques					-
Stocks et en-cours					-
Clients				-	-
Autres actifs courants				838	838
Actif d'impôt exigible					-
Fournisseurs				- 78	- 78
Dettes fiscales et sociales				- 300	- 300
Autres dettes courantes				- 20	- 20
Passif d'impôt exigible					-
Actif moins passifs hors endettement net	-	-	-	440	440
Capitaux investis	-	-	2 048	454	2 502

Données en K€			SFC	Verneuil Finance	31/12/2017
Ecarts d'acquisition -Goodwill					-
Immobilisations incorporelles					-
Immobilisations corporelles				2	2
Immeubles de placement					-
Participations dans des entités liées					-
Titres en mis en équivalence			3 042		3 042
Autres actifs financiers non courants				13	13
Autres actifs non courants					-
Autres passif non courants					-
Impôts différés					-
ACTIFS (PASSIFS) NON COURANTS	-	-	3 042	15	3 057
Actifs non courants et groupe d'actif à céder					-
Passif inclus dans des groupes destinés à la vente					-
Actifs (passif) destinés à la vente	-	-	-	-	-
Actifs biologiques					-
Stocks et en-cours					-
Clients				-	-
Autres actifs courants				1 365	1 365
Actif d'impôt exigible					-
Fournisseurs				- 111	- 111
Dettes fiscales et sociales				- 300	- 300
Autres dettes courantes				- 132	- 132
Passif d'impôt exigible					-
Actif moins passifs hors endettement net	-	-	-	822	822
Capitaux investis	-	-	3 042	837	3 879

6.6.26.3 Eléments du compte de résultat

Données en K€			SFC	Verneuil Finance	Financière DUC	31/12/2018
Chiffre d'affaires				-		-
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES				0		0
Achats consommés						-
Variation de stocks de produits finis et des travaux en cours						-
Charges externes				- 81	-	81
Charges de personnel						-
Impôts et taxes				- 15	-	15
Dotation nette aux amortissements				- 1	-	1
Dépréciation d'actifs net des reprises						-
Provisions pour risques et charges						-
autres charges				- 20	-	20
autres produits (charges) exceptionnels						-
Transfert de charge et production immobilisée						-
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT				- 116	-	- 116
Autres produits et charges opérationnels non courants				- 350	-	350
RESULTAT OPERATIONNEL				- 467	-	- 467
Résultat financier				- 2 646	-	2 646
Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence			- 1 009		-	1 009
RESULTAT AVANT IMPOTS			- 1 009	- 3 113	-	- 4 123
Charge d'impôt sur le résultat						-
RESULTAT APRES IMPOTS DES ACTIVITES POURSUIVIES			- 1 009	- 3 113	-	- 4 123
Résultat net d'impôt des activités arrêtées				2 729	- 8	2 721
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			- 1 009	- 384	- 8	- 1 401

Données en K€			SFC	Verneuil Finance	Financière DUC	31/12/2017
Chiffre d'affaires				-		-
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES				11		11
Achats consommés						-
Variation de stocks de produits finis et des travaux en cours						-
Charges externes				- 183	- 25	- 208
Charges de personnel					-	-
Impôts et taxes				- 35	- 5	- 40
Dotations nettes aux amortissements				121	-	121
Dépréciation d'actifs net des reprises						-
Provisions pour risques et charges						-
autres charges				- 38		- 38
autres produits (charges) exceptionnels						-
Transfert de charge et production immobilisée						-
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-	-	123	- 30	- 153
Autres produits et charges opérationnels non courants				- 17		- 17
RESULTAT OPERATIONNEL		-	-	140	- 30	- 169
Résultat financier				388	- 160	388
Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence			- 584			- 584
RESULTAT AVANT IMPOTS		-	- 584	249	- 190	- 525
Charge d'impôt sur le résultat						-
RESULTAT APRES IMPOTS DES ACTIVITES POURSUIVIES		-	- 584	249	- 190	- 525
Résultat net d'impôt des activités arrêtées				6 533	9 495	16 028
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-	- 584	6 782	9 305	15 503

6.6.27 Informations financières des sociétés arrêtées

Néant

6.6.28 Impôt sur les sociétés

Données en K€	31/12/2017	31/12/2018
Impôt courant		
Impôt différés		
Total	-	-
Dont :		

Données en K€	31/12/2017	31/12/2018
Résultat net de l'ensemble consolidé	15 503	- 1 401
Charge (produit) d'impôt sur les sociétés	-	-
Amortissement (reprise) des écarts d'acquisition		
Résultat des sociétés mises en équivalence	584	1 009
Résultat avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition	16 086	- 392
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%
Charge (produit) d'impôt théorique	5 362	- 131
Effets sur l'impôt théorique :		
des différences permanentes	- 5 343	961
Limitation des impôts différés actif par résultat		
des déficits fiscaux nés dans l'exercice et non activés	- 20	- 830
des déficits fiscaux non reconnus précédemment		
Annulation de l'activation d'impôts différés		
Crédits d'impôts		
des éléments divers		
Charge (crédit) d'impôt réel	0	0
Taux effectif d'impôt	0%	0%

6.6.29 Engagements hors bilan

6.6.29.1 Engagements financiers donnés

Néant

6.6.29.2 Engagements financiers reçus

Néant

6.6.29.3 Engagements réciproques

Néant

6.6.29.4 Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

6.6.30 Effectif

	31/12/2017	31/12/2018
Effectif moyen :		
Cadres		
Agents de maîtrise		
Employés, ouvriers		
		-
Effectif moyen :	-	

6.6.31 Passifs éventuels

Néant

6.6.32 Informations relatives aux parties liées

6.6.32.1 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Des jetons de présences ont été versés aux membres du conseil d'administration pour un montant de 20 000 € sur l'exercice 2018.

6.6.32.2 Autres transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées s'apprécient ainsi :

Données en K€	31/12/2017			31/12/2018		
	Charges	Produits	Créances (dettes)	Charges	Produits	Créances (dettes)
VERNEUIL FINANCE						
Verneuil & Associés	Compte courant		- 639			- 527
Foch Investissements	Compte courant		- 667			- 634
SFC	Créances diverses		811			
F. Gontier	Compte courant		- 1			- 4
			-			-
TOTAL			- 495			- 1 165

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
COMPTES CONSOLIDES 2018**

JPA
7, Rue Galilée
75116 PARIS

AUDITEM
118, Rue de Vaugirard
75006 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

VERNEUIL FINANCE

Société Anonyme au capital de 1 099 265 Euros
Siège social : 49 - 51 Rue de Ponthieu
75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux actionnaires de la société Verneuil Finance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Verneuil Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des titres mis en équivalence :

Risque identifié

Le portefeuille des titres de participation est constitué d'une participation significative dans la Société Française de Casinos détenue à 19,52 %.

Cette ligne de titres est consolidée suivant la méthode de la mise en équivalence.

Notre réponse

Nos diligences ont consisté notamment à :

- Vérifier la valeur comptabilisée du titre de la mise en équivalence ;
- Apprécier cette valeur à partir des tests de dépréciation effectués par la société ;
- Analyser la perte de valeur comptabilisée dans les comptes consolidés.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Verneuil Finance par votre assemblée générale du 31 Juillet 2017 pour JPA et AUDITEM.

Au 31 décembre 2018, AUDITEM était dans la 9ème année de sa mission sans interruption et JPA dans la 3ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 30 Avril 2019

Les Commissaires aux comptes

AUDITEM

JPA

Hervé LE ROY

Jacques POTDEVIN

COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	2 249	1 260	989	1 739	- 750	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	5 791 236	3 743 462	2 047 774	3 081 602	-1 033 828	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	13 440		13 440	13 440		
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	5 806 925	3 744 722	2 062 203	3 096 780	-1 034 577	
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes				14 150	- 14 150	
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	120		120		120	
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	826 286		826 286	1 034 584	- 208 298	
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	114 998		114 998	263 416	- 148 418	
Instruments de trésorerie						
Charges constatées d'avance	12 000		12 000		12 000	
TOTAL (II)	953 404		953 404	1 312 149	- 358 745	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	6 760 329	3 744 722	3 015 607	4 408 930	-1 393 323	

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 992 650)	10 992 650	10 992 650	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	22 513 867	22 513 867	
Ecart de réévaluation	1 124	1 124	
Réserve légale	152 937	152 937	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	6 183	6 183	
Autres réserves	1 139 726	1 139 726	
Report à nouveau	-35 853 165	-36 101 849	248 684
Résultat de l'exercice	2 498 427	248 685	2 249 742
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	1 451 750	-1 046 677	2 498 427
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires	74	150	- 76
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	55 638	1 119 148	-1 063 510
. Associés	1 109 280	3 906 154	-2 796 874
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 390	109 680	- 31 290
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	300 475	300 475	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	20 000	20 000	
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	1 563 857	5 455 607	-3 891 750
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	3 015 607	4 408 930	-1 393 323

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				11 168	- 11 168	-100
Autres produits			5		5	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			5	11 168	- 11 163	-99,96
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			80 516	183 096	- 102 580	-56,03
Impôts, taxes et versements assimilés			15 095	34 717	- 19 622	-56,52
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations			750	510	240	47,06
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			20 000	37 575	- 17 575	-46,77
Total des charges d'exploitation (II)			116 361	255 899	- 139 538	-54,53
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-116 355	-244 731	128 376	52,46
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations				337 168	- 337 168	-100
Produits des autres valeurs mobilières et créances				160 144	- 160 144	-100
Autres intérêts et produits assimilés			12 925	20 757	- 7 832	-37,73
Reprises sur provisions et transferts de charges				10 256 835	-10 256 835	-100
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			12 925	10 774 905	-10 761 980	-99,88
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 033 828	1 173 255	- 139 427	-11,88
Intérêts et charges assimilées			5 002	129 591	- 124 589	-96,14
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			1 038 830	1 302 846	- 264 016	-20,26
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 025 904	9 472 059	-10 497 963	110,83
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-1 142 260	9 227 328	-10 369 588	112,38

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	150 000		150 000	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1	509 474	- 509 473	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	15 133 584		15 133 584	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	15 283 585	509 474	14 774 111	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 154 398	16 752	3 137 646	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 488 500	9 471 364	- 982 864	-10,38
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	11 642 898	9 488 116	2 154 782	22,71
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 640 687	-8 978 643	12 619 330	140,55
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	15 296 516	11 295 546	4 000 970	35,42
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	12 798 088	11 046 861	1 751 227	15,85
RESULTAT NET	2 498 427	248 685	2 249 742	904,66
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

ANNEXE COMPTABLE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Hypothèses de base :

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les pertes constatées entraînent une incertitude sur la continuité d'exploitation, mais cependant, compte tenu du soutien des associés majoritaires, les comptes ont été arrêtés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation.

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

Les comptes annuels au 31/12/2018 sont établis selon les normes comptables définies par le règlement ANC n°2014-03 du 05 juin 2014 relatif au P.C.G., modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Les règles, méthodes et principes comptables utilisés sont identiques à ceux retenus pour l'exercice précédent.

2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition.

3. Participations et créances rattachées :

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. Pour les titres cotés et non cotés, la valeur d'inventaire est déterminée en fonction des capitaux propres, des perspectives de rentabilité des sociétés et la valeur probable de négociation à court terme.

Les dépréciations ont fait l'objet d'une reprise de provision sur l'exercice, en raison des cessions des titres FINANCIERE DUC SA et Obligations FINANCIERE DUC et des intérêts s'y rattachant, constatées en 2018.

La dépréciation des titres SFC, a été appréciée en fonction de la moyenne des 20 derniers cours de bourse de l'année 2018.

4. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille :

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constatée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. Pour les titres non cotés, la valeur d'inventaire est déterminée en fonction des capitaux propres éventuellement retraités des méthodes comptables du groupe et des perspectives de rentabilité des sociétés ; pour les titres cotés, le cours du dernier jour du dernier mois boursier est retenu.

5. Créances :

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée s'il existe un risque de non-recouvrement.

6. Disponibilités :

La trésorerie se décompose en soldes bancaires.

7. Provisions :

Les provisions pour risques et charges sont estimées en fonction des données connues de la société à la date d'arrêté des comptes.

8. Résultat exceptionnel :

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et des éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

Faits caractéristiques de l'exercice

1. Titres de participation et créances rattachés :

Notre société a cédé au cours de l'exercice les titres Financière Duc qu'elle détenait pour un montant total de 8 488 K€.

Le prix de cession s'est élevé à 1€.

Compte tenu de la reprise de la provision afférente à cet actif, le prix de cession constitue le montant de la plus-value nette.

2. Autres titres immobilisés :

Les obligations émises par la société Financière Duc ainsi que les intérêts s'y rattachant ont fait l'objet d'un protocole transactionnel et ont été cédés par compensation avec les dettes et créances au prix net de 150 K€.

3. Groupe et associés :

Les comptes courants ouverts auprès des sociétés du groupe ont fait l'objet d'une rémunération sur l'année 2018. Cette rémunération est fixée au taux de 1,47 %.

Complément d'information sur le bilan et le compte de résultat

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

1 Immobilisations corporelles :

En K€	31.12.2018	31.12.2017
Valeur brute à l'ouverture	2	2
- Acquisitions		
- Cessions Terrains Constructions		
Installations générales, agencements et aménagements divers		
Matériel de bureau (mise au rebut)	2	2
Valeur brute à la clôture	2	2
Amortissements et provisions à l'ouverture		
- Dotations de l'exercice	1	1
- Reprises de l'exercice	0	0
Amortissements et provisions à la clôture	1	0
Valeur nette	1	1

2 Immobilisations financières :

En K€	31.12.2018		31.12.2017	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Titres de participation :				
Sté FRANCAISE DE CASINOS S.A.	5.791	2.047	5.791	3.082
FINANCIERE DUC S.A.	0	0	8.489	0
Sous- total	5.791	2.047	14.280	3.082
Autres titres immobilisés :				
OBLIGATIONS FIN. DUC S.A.	0	0	6.285	0
SCPI INTERPIERRE FRANCE	13	13	13	13
Sous-total	13	13	6.298	13
Autres immobilisations financières :				
Intérêts courus sur obligations FINANCIERE DUC S.A.	0	0	360	0
Sous-total	0	0	360	0
TOTAL	5.804	2.060	20.938	3.095

2.1 Titres de participation :

En K€	31.12.2017	+	-	31.12.2018
SOCIETE FRANCAISE DE CASINO	5.791			5.791
A déduire dépréciations	2.710	1.034		3.744
FINANCIERE DUC S.A.	8.489		8.489	0
A déduire dépréciations	8.489		8.489	0
Valeur brute	14.280			5.791
Valeur nette	3.081			2.047

La variation nette est imputable aux éléments suivants :

- Cessions des titres FINANCIERE DUC S.A.	(8.489)
- Reprise sur dépréciation des titres FINANCIERE DUC S.A.	8.489
- Dotation pour dépréciation des titres Sté FRANCAISE DES CASINOS S.A	(1.034)
Total	(1.034)

2.2 Autres titres immobilisés :

En K€	31.12.2017	+	-	31.12.2018
OBLIGATIONS FIN DUC (1)	6.285		6.285	0
A déduire dépréciations (2)	6.285		6.285	0
INTERPIERRE SCPI	13			13
A déduire dépréciations	0			0
Valeur brute	6.298			13
Valeur nette	13			13

(1) Conformément au protocole de cession des actions de la société FINANCIERE DUC SA, l'intégralité de la participation, des comptes courants et de l'emprunt obligataire ont été compensés puis cédé au prix de 150 K€.

(2) La provision relative aux obligations FINANCIERE DUC S.A. a été entièrement reprise.

3 Prêts et autres immobilisations financières :

En K€	31.12.2017	Augmentation	Diminution	31.12.2018
Intérêts courus sur obligations	360		360	0
FINANCIERE DUC SA				
A déduire dépréciation	360		360	0
Valeur brute	360			0
Valeur nette	0			0

4 Créances clients et comptes rattachés – Autres créances :

En K€	31.12.2017	31.12.2018
Valeur brute	1.049	826
A déduire dépréciations	0	0
Valeur nette	1.049	826

Les autres créances incluent les éléments suivants :

En K€	31.12.2017	31.12.2018
Clients	0	0
Fournisseurs débiteurs	14	0
Sociétés apparentées	209	0
Débiteurs divers	826	826
Total	1.049	826

4.1 Echéances des créances :

En K€	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Actif immobilisé				
- Autres immobilisations financières				
Actif circulant				
- Clients et comptes rattachés	0	0		
- Autres créances	826	826		
Total	826	826		

5 Capitaux propres :

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

En K€	31.12.2017	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Affectation Réserve des PVL (1)	Résultat de l'exercice	31.12.2018
Capital	10.993					10.993
Primes émission	22.514					22.514
Ecart réévaluation	1					1
Réserve légale	115					115
Réserve légale des plus-values nettes à long terme	38					38
Réserves indisponibles	6					6
Réserves des plus-values nettes à long terme	0					0
Autres réserves	1.139					1.139
Report à nouveau	(36.101)	249				(35.853)
Résultat de l'exercice	249				2.498	2.498
Totaux	(1.047)				2.498	1.452

La variation des fonds propres de la société au cours de l'exercice correspond :

- Au résultat (Bénéfice) au 31 décembre 2018 de 2.498 K€

Variation du Capital social (en actions)

Aucune variation sur le capital social au cours de l'exercice.

Détention du capital social

Le capital social est détenu par :

- VERNEUIL ET ASSOCIES 81,91 %
- FOCH INVESTISSEMENTS 0,97 %
- Actionnaires nominatifs 1,24 %
- Public 15,88 %

6 Emprunts et dettes financières divers :

En K€	31.12.2018	31.12.2017
Emprunts de titres (1)	47	783
Intérêts courus sur emprunts de titres	9	336
Groupe et associés (2)	1.109	3.906
A la clôture	1.165	5.025
Echéances à moins d'un an	1.165	5.025
Echéances à plus d'un an et moins de 5 ans		

(1) Les emprunts de titres concernent : 4.462 titres IPBM pour 47

Les titres IPBM avaient été prêtés jusqu'au 30 novembre 2002, mais ont fait l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction. Ils portent intérêt au taux annuel de 1,5 %.

En K€	(2)	31.12.2018	31.12.2017
INTERETS VERNEUIL ET ASS		159	271
VERNEUIL ET ASS/CESSION CREANCE		368	368
FINANCIERE DUC IMT EMPRUNT DUC		0	2.655
INTERETS FOCH INV		4	1
FOCH INVESTISSEMENT		574	610
M. GONTIER		4	1

7 Etat des échéances des dettes :

Les dettes sont à moins d'un an.

8 Dettes Fournisseurs et charges à payer :

En K€	31.12.2018	31.12.2017
Fournisseurs, factures non parvenues	78	110
Dettes sociales et fiscales	300	300
Total	378	737

9 Etat des dépréciations et des provisions :

En K€	31.12.2017	+	-	31.12.2018
Des titres de participation	11.198	1.033	8.488	3.743
Des autres titres immobilisés	6.285		6.285	0
Des intérêts sur titres immobilisés	360		360	0
Sur comptes clients	0			0
Débiteurs divers	0			0
Total	17.843	1.033	15.133	3.743

10 Détail des autres achats et charges externes :

En K€	31.12.2018	31.12.2017
Locations immobilières	0	1
Personnel extérieur à l'entreprise	0	0
Honoraires	68	117
Frais d'Actes	6	36
Annonces et insertion	0	7
Services bancaires	4	5

11 Détails du résultat financier :

En K€	31.12.2017	31.12.2018
Intérêts sur obligations FINANCIERE DUC S.A.	160	0
Intérêts des autres participations	337	13
Revenus des titres immobilisés	21	0
Reprise sur dépréciations des éléments financiers	10.257	0
Reprise sur provision pour risques et charges	0	0
Total des produits financiers (1)	10.775	13
Intérêts divers	0	5
Intérêts bancaires	126	0
Intérêts sur emprunts de titres	1	0
Intérêts des dettes et des dépôts créditeurs	3	0
Perte de change	0	0
Charges nettes sur cessions des V.M.P	0	0
Dépréciations des éléments financiers	1.173	1.034
Total charges financières (2)	1.303	1.039
Résultat financier (1)-(2)	9.472	(1.026)

12 Détails du résultat exceptionnel :

En K€	31.12.2017	31.12.2018
Sur operations de gestion	0	150
Sur operations en capital	509	1
Reprise exceptionnelles sur amortissements et provision	0	15.133
Total des produits exceptionnels (1)	509	15.284
Sur operations de gestion	16	3.154
Sur operations en capital	9.471	8.488
Dotations exceptionnelles sur amortissements et provision	0	0
Total charges exceptionnelles (2)	9.487	11.642
Résultat exceptionnels (1)-(2)	(8.978)	3.642

13 Éléments concernant les entreprises liées et les participations :

En K€	31.12.2017		31.12.2018	
	Montant concernant les entreprises		Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif				
Participations	14.279		5.791	
Emprunt Obligataire	6.285		0	
Créances clts et comptes rattachés				
Autres créances immobilisées	360		0	
Autres créances	208		0	
Passif				
Emprunt de titres	783		47	
Intérêts sur emprunt de titres	335		9	
Autres dettes financières divers	3.907		1.109	
Compte de résultat				
Prestations de charges	0		0	
Personnel extérieur à l'entreprise				
Frais de télécommunications	0		0	
Produits financiers	160		0	
Intérêts et charges assimilés	129		0	

14 Evènements postérieurs :

Une augmentation de capital a été réalisé au 21 janvier 2019, par imputation du report à nouveau débiteur sur :

- Des primes d'émission
- Des autres réserves
- De la réserve légale

Concomitamment, une réduction de capital a été réalisé par une réduction de la valeur nominale.

A l'issue de ces opérations, le capital s'établit à 1.099.265 euros et est composé de 1.099.265 actions de 1 euro chacune.

15 Effectif :

Aucun salarié au 31.12.2018.

16 Rémunérations allouées aux organes de direction :

Aucune rémunération n'a été allouée aux organes de direction à l'exception de jetons de présence pour :

- En 2017 : 20 000 €
- En 2018 : 20 000 €

17 Engagements hors bilan :

17.1 Engagements financiers donnés :

Verneuil Finance est tenue personnellement et indéfiniment responsable des dettes sociales proportionnellement à sa quote-part dans le capital de la SCPI INTERPIERRE.

17.2 Engagements réciproques :

Par convention en date du 28 Décembre 2001, 4.462 titres IPBM ont été mis à la disposition de la société VERNEUIL FINANCE par la société FOCH INVESTISSEMENTS. Ce prêt est consenti pour une durée de 11 mois à compter du 1er janvier 2002, soit jusqu'au 30 Novembre 2002, et renouvelé par tacite reconduction. Ce prêt de titre est rémunéré au taux linéaire de 1.5% l'an calculé sur la valeur des titres au 1er Janvier 2002.

18 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt :

En K€	Début d'exercice	Variations	Fin d'exercice
Décalages certains ou éventuels			
Eléments à imputer			
Déficits reportables fiscalement	10.399	<3.550>	6.848
Moins-values à long terme			
Eléments de taxation éventuelle			
Réserve spéciale des plus-values à long terme			

19 Ventilation de l'impôt sur les sociétés :

En K€	Résultat avant IS	IS théorique	Report déficitaire imputé	Dû IS	Remboursement excédent
Résultat courant CT	(1.142)				
Résultat courant LT	0				
Résultat exceptionnel	3.641				
TOTAL	2.498				

20 Honoraires des Commissaires aux comptes :

Le montant inscrit en charge pour la mission de l'exercice s'élève à 52 K€.

21 Filiales et participations :

En K €	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital en % détenus	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
Société française de Casinos SA	11.764	-651	19,52%	Brute : 5.791 Nette: 2.048	0	0	970	-866	0

Commentaires : Eléments chiffrés ci-dessus selon les comptes sociaux clos au 31/10/2018.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS 2018**

JPA
7 rue Galilée
75116 PARIS

AUDITEM
118, Rue de Vaugirard
75006 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

VERNEUIL FINANCE

Société Anonyme au capital de 1 099 265 Euros
Siège social : 49 - 51 Rue de Ponthieu
75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux actionnaires de la société Verneuil Finance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Verneuil Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant net de 2 048 milliers d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan (68% de l'actif). Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Il n'est pratiqué une dépréciation des titres que s'il existe une moins-value durable par rapport à la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée en considération de plusieurs facteurs : actif net comptable corrigé, rentabilité, valeur stratégique pour la société.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et de la sensibilité des modèles d'évaluation aux hypothèses retenues, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'usage des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus de détermination de la valeur d'usage des titres de participation. Nos travaux ont également consisté à :

- Prendre connaissance des méthodes d'évaluation utilisées et des hypothèses sous-jacentes à la détermination de la valeur d'usage des titres de participation ;
- Calculer la quote-part d'actif net (situation nette ou actif net) à partir des données source issues des comptes des filiales ayant fait l'objet de procédures d'audit spécifiques ou de procédures analytiques le cas échéant, et examiner les éventuels ajustements opérés ;
- Recalculer les dépréciations enregistrées par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Verneuil Finance par votre assemblée générale du 31 Juillet 2017 pour AUDITEM et JPA.

Au 31 décembre 2018, AUDITEM était dans la 9ème année de sa mission sans interruption et JPA dans la 3ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 30 Avril 2019

Les Commissaires aux comptes

AUDITEM

JPA

Hervé LE ROY

Jacques POTDEVIN